

Toponymes hesbignons

III. Couture ; IV. Tombe (1)

par JULES HERBILLON.

Un nouvel instrument de travail vient d'être fourni aux toponymistes belges par les relevés provinciaux des mentions toponymiques figurant aux documents primitifs du cadastre ; un dépouillement systématique du relevé de la province de Liège (2) a fourni la matière du présent article, qui pourra montrer la richesse de la source nouvelle de documentation et l'intérêt qu'il y aurait à la clarifier par une révision méthodique.

Parmi les quelque 40.000 mentions cadastrales de la province de Liège, notre choix s'est d'abord arrêté à deux toponymes généraux : *couture* dont l'aire provinciale n'avait pas encore été déterminée, et *tombe* qui devait retenir l'attention particulièrement en Hesbaye.

III. Couture

M. JAN LINDEMANS a consacré à *kouter*, représentant flamand du lat. *cultura*, un chapitre de ses excellents *Topo-*

(1) Ces notes font suite à celles parues dans ce *Bulletin*, t. XIX (1945), pp. 93-106. — Les sigles désignant les communes wallonnes sont repris à la *Carte systématique de la Wallonie*, publiée dans ce *Bulletin*, t. IX (1935), pp. 211-272. — Les abréviations sont conformes à celles de la bibliographie annuelle de philologie wallonne ; HAUST, *Enq. dial.* = JEAN HAUST, *Enquête dialectale sur la toponymie wallonne*, Liège, 1940-1941.

(2) Ce relevé est déposé provisoirement au Musée de la Vie Wallonne, à Liège.

nymische verschijnselen op kaart gebracht (1), se terminant par le vœu de voir établir en Wallonie une enquête sur la dispersion et le sens du toponyme. On se bornera ici à étudier la dispersion dans la province de Liège où paraissent jusqu'à présent manquer les l. d. *couture*.

Qu'il nous soit permis de compléter d'abord le relevé de M. LINDEMANS d'après les mentions que l'auteur a notées depuis la publication de son article et qu'il a eu l'amabilité de nous communiquer (2).

Le toponyme est mentionné à L'Écluse (Sluizen) P 151, à Zétrud-Lumay (Zittert-Lummen) P 153, à Halle-Booienhoven P 161, à Attenhoven P 169, à Saint-Trond P 176, à Kerkom P 180, à Montenaeken P 214, à Bats-Heers P 221. Nous l'avons aussi noté à Coninxheim Q 167 et à Widoye Q 164^a. Ces mentions viennent étoffer le groupe de la Gette et élargissent vers l'Est le groupe de la Hesbaye limbourgeoise ; elles se rattachent directement aux *coutures* de la province de Liège ; voir la note 4, p. 242.

Ici le terme, qui serait en w. lg. **coûteûre*, n'est plus connu comme nom commun, du moins n'est-il pas noté dans le DL, mais une enquête resterait à faire dans les communes proches du Brabant.

Le cadastre liégeois ne révèle de l. d. *couture* ni en Ardenne, ni en Condroz ; le pays de Herve fournit deux mentions, à Bombaye L 18 et à Cheratte L 53. Les quinze autres mentions sont toutes en Hesbaye : W 4, 19, 21, 23, 31, 44, 45, 61, 72, 76 ; H 11, 12, 36 ; L 3, 15, soit sous la forme simple *couture*, *couteur*, soit sous la forme diminutive *coutrelle*, *coutralle* (parfois orthographiée erronément : *contralle*).

A Thisnes [W 44], la mention de quatre *coutures* différentes : *couture* de la tombe, — du métier, — St-Joseph,

(1) BTD, t. XIV (1940), pp. 84-97 ; relevés : pp. 144-169 ; carte.

(2) Lettre du 28 mai 1946.

— à la barrière, fait supposer que le terme a dû être employé jusqu'au siècle dernier comme nom commun (peut-être y est-il encore vivant aujourd'hui) ; à Haccourt [L 15], la mention d'une « Rigo Couteur », avec préposition du déterminant, est un indice pour l'âge de la formation du l. d. — A Corswarem [W 6] : « dans la Kulturken » *Cad.*

Nous n'avons trouvé pour compléter ces mentions cadastrales que :

Bettincourt W 7 : « 18 verges en Coeter de Willen [Wiline, à Berloz] » ED. PONCELET, *Invent. chartes St-Pierre*, p. 264 (1463).

Hodeige W 28 : « en le cuturale » A. E. LG., *St-Christophe*, reg. 2, fol. 120 v^o (XVI^e s.).

Waremmes W 1 : « int Kulturken » A. DE RYCKEL, *Hist. de Waremmes*, p. 184 (1588).

HAUST, *Enq. dial.*, n'a relevé que : è *coûtûre*, à Haccourt L 15, et *lès coôteûres*, à Rocleng-sur-Geer L 3, mais il n'est pas douteux que d'autres toponymes sont encore vivants dans l'ouest de la province.

Les mentions comme nom commun sont assez rares ; on trouve : « en coutures del ospital desos Floreffes » M. YANS, *Dénombr. Haute-Avouerie Hesbaye XIV^e s.*, p. 371, à Xhendremael L 22 ; « cultura dicta Ancohe » (et trois autres mentions) G. KURTH, *La front. ling.*, I, p. 189 (1359), à Pellaines W 3.

La répartition des toponymes hesbignons est remarquable ; presque toutes les *coutures* sont groupées à l'ouest, en bordure des provinces de Brabant et de Namur, où elles prolongent dans la vallée de la Meuse le groupe des toponymes flamands de la Gette. Les terres de la région des *coutures* sont moins fertiles (moins limoneuses) que celles du cœur de la Hesbaye d'où le l. d. est absent (sauf dans quelques communes proches du Limbourg : W 1,

W 28). *Couture* réapparaît à l'est (L 3, L 15) dans les terres plus ingrates proches du Geer et de la Meuse. Il resterait à déterminer si cette répartition très typique en Hesbaye tient à la nature du sol ou à une organisation économique qui du reste peut avoir été conditionnée par la géologie.

IV. Tombe

Les « tombes » les plus caractéristiques sont les grands tumuli hesbignons, datant en général de l'époque gallo-romaine ; ceux-ci, par leur dimension et par leur densité, forment un ensemble qui ne se retrouve en Europe que dans le sud de l'Angleterre. Nous avons relevé ci-après les mentions cadastrales liégeoises du l. d. *tombe* et de ses dérivés en les classant en quatre régions : Hesbaye, Condroz, Ardenne, Pays de Herve (1) ; comme on pouvait s'y attendre, la région hesbignonne est de beaucoup la mieux fournie en toponymes de ce type.

Ce relevé pourra être de quelque utilité aux archéologues qui y trouveront notamment le numéro de la parcelle cadastrale sur laquelle la « tombe » est figurée au plan (quand ce renseignement est fourni par nos documents) et pourront tirer quelque déduction des remarques finales sur la répartition des dérivés de « tombe ».

Mais le cadastre ne peut rien apprendre sur l'âge des monuments ; on notera toutefois que les tertres artificiels postérieurs à l'époque franque ne portent qu'exceptionnellement le nom de « tombe » ; les tertres élevés au moyen âge pour l'établissement des maisons-fortes sont en règle

(1) Ces régions ont été grosso modo délimitées par les cours d'eau : la Hesbaye (165 communes) au nord de la Meuse ; le Condroz (48 communes) entre la Meuse et l'Ourthe ; l'Ardenne (43 communes) entre la Vesdre et l'Ourthe ; le pays de Herve (63 communes) entre la Meuse et la Vesdre.

appelés « mottes » (1) et la toponymie peut sur ce point être d'une précision précieuse pour l'archéologue (2).

Le classement par communes des l. d. « tombe » offre une difficulté particulière, si l'on veut éviter les doubles emplois. Les monuments sont, dans la majeure partie des cas, situés à la limite de deux ou de plusieurs communes ; ils ont en effet, avec les antiques chemins qu'ils bordent généralement, servi de limites pour les seigneuries ou les paroisses, héritières elles-mêmes de domaines territoriaux qui peuvent dater même de l'époque gallo-romaine. Tout en nous bornant à relever les mentions telles qu'elles figurent au cadastre, nous avons, quand elles nous étaient connues, identifié les « tombes » hesbignonnes situées sur une commune contiguë à la commune citée.

La répartition des toponymes entre les quatre régions est la suivante :

HESBAYE : *tombe* W 1 (parcelle cadastrale n° 805), 2, 5, 8 (n° 87), 16 (sur Lowaige), 20 (n° 32), 27 (fig. à la limite de W 53), 28, 29 (sur W 28), 41 (n° 918 ; une autre sur W 28), 44, 46, 47, 52 (n° 425), 55 (sur W 41), 60 (sur W 46), 61, 62 (n° 3), 68 (commune avec H 10), 71 ; L 2 (n° 335), 3, 6, 14, 21 (sur Russon), 24 (n° 104), 47 (n° 117), 59 ; H 2, 5 (n° 146), 8, 10 (commune avec W 68 ; une autre (?) n° 802), 14, 15, 16 (une sur W 62 ; une autre sur H 14), 17, 23 et 35 (*Mos-tombe*), soit 34 tombes.

tombes W 1 (deux dans n° 1189), 43 (deux dans n° 243),

(1) Les mentions cadastrales des « mottes » sont peu nombreuses, ces monuments se trouvant d'ordinaire au sein des agglomérations, or celles-ci ne fournissent que peu de mentions au cadastre. Nous avons relevé le l. d. « Motte » : en Hesbaye à W1, 4, 8, 10, 11, 73 ; L 9, 10 ; H 17, 21, 23, 26 (soit 12 mentions) ; en Condroz, à H 1, 72 ; en Ardenne, à L 106 ; au pays de Herve, à L 29, 52, 67.

(2) Le tertre de Fooz L 34, où C. VAN DESSEL, *Topographie des voies romaines de la Belgique*, p. 92, se demandait s'il fallait voir un tumulus gallo-romain, s'appelle *li mote* et est d'époque féodale ; cf. notre *Top. Hesb. liég.*, n° 299.

51 (une dans n° 302, quatre dans n° 302), 59 (deux), 63, 70 ; H 26, soit au moins 17 tombes ;

tombal(le), *-elle* W 1 (limite de W 53), 15, 25, 29, 44, 52, 53 (limite de W 1), 59, 60, 68 ; L 4, 20, 74 (plusieurs) ; H 2, 6 (fig. à la limite de H 7), 7 (fig. à la limite de H 6), 10, 12, 37, soit au moins 18 tombelles ;

tombay L 77 ; *tombion* W 4 ; soit 2 petites tombes ;

tombeu(x), *-eur*, *-u* W 20, 32, 60, 66, 73, 75 ; L 41 ; soit 7 groupes de tumuli, au total au moins 78 monuments.

CONDROZ : *tombe* H 57 (n° 133), 59 (figurée), 70 ; *tomballe* H 45, 59 (plusieurs) ; *tombeu*, *-eur*, *-eux* H 49, 72, 74 ; L 97 ; soit au total au moins 10 monuments.

ARDENNE : *tombes* Ve 34, 47 ; *tomballe* Ve 47 ; *tombieur* L 100, 119 ; Ve 23, 40, 47, 44 ; soit au total au moins 11 monuments.

PAYS DE HERVE : *tombe* L 18, 19 ; *tombeux* Ve 17 ; soit 2 ou 3 monuments.

Ce relevé est très incomplet, et pour la seule Hesbaye nous pourrions y ajouter plus d'une dizaine de mentions ; il apparaît pourtant bien mieux fourni que la carte des tumuli (carte II) gallo-romains dressée par R. DE MAEYER, *De romeinsche villa's in België*, 1937. La densité relative des tumuli gallo-romains et des l. d. tombes (d'époques diverses) est la même sur la carte que dans le relevé cadastral ; elle est de beaucoup la plus forte en Hesbaye ; le Condroz vient en seconde place. On remarquera qu'aucune « tombe » isolée n'est mentionnée en Ardenne, or celles-ci sont précisément les sépultures des riches propriétaires gallo-romains ; ici domine le dérivé *tombeu* (1) ; au pays

(1) A La Gleize Ve 39, L. REMACLE, *Le Parler de La Gleize*, Bruxelles, 1937, p. 328, croit que le toponyme **tombeu* devait s'appliquer à un terrain bossué, onduleux ; l'explication est reprise par ALB. BAGUETTE, *Topon. de Bolland*, dans *Bull. Inst. arch. liég.*, t. LXV (1945), p. 133, également sans justification topographique. L'ondulation du sol peut du reste provenir de petits tertres incom-

de Herve on ne relève qu'une (ou deux) tombe isolée, précisément dans le nord du pays où existaient quelques grands domaines.

Le terme étudié se présente soit sous sa forme simple « tombe », soit sous une forme dérivée ; le dérivé le plus fréquent est le diminutif en *-ella*, **tombella*, w. *tombale*, fr. *tombelle*. Un dérivé en *-ellu* se présente seulement à Grivegnée [L 77], « Tombay », w. *Tombé* (1), et un dérivé en *-illon* à Lincent [W 4], « au tombion ». Le diminutif flamand « Tombekinne » est noté à Berloz [W 25]. Multiples sont les dérivés collectifs en *-etum*, w. *Tombel*, orthographiés « Tombeux » ou « Tombeur », avec une consonne finale analogique ; « Tombu » à Fallais [W 75] révèle la prononciation locale.

L'exemple unique et intéressant de composé, avec préposition du déterminant, est « Mostombe » à Héron [H 23] et Landenne [H 35] ; le déterminant semble bien être le germ. *mos* (cf. w. *mossé* « mousse » DL) ; la « Mostombe » pourrait donc être un tumulus couvert de mousse.

Un des tumuli de Waremme [W 1] est dit « la platte tombe » ; il se caractérise, comme la « platte tombe » de Rosoux [W 5], par un sommet aplati, au lieu du dôme habituel (2).

plètement nivelés par les travaux de culture, ou par simple érosion.

Il est clair qu'avant de tirer des conclusions archéologiques de la présence du toponyme en un endroit, il conviendrait d'y relever le (ou les) sens que « tombe » a (ou avait) comme nom commun. Le DL donne au w. lg. *tombe* les sens de : « 1° synonyme de *fosse* ; 2° spécialement, tumulus comme on en voit en Hesbaye ; 3° silo (de pommes de terre, etc.) ». En Hesbaye, le sens 1° paraît inusité ; *tombe* y évoque l'idée de « tertre » (même au sens 3°), jamais de sépulture. A Fronville [D 64], proche de la province de Liège, *tombe* aurait plutôt le sens de « fosse » : PH. GAVRAY-BATY, *Le vocabul. topon. du ban de Fronville*, Liège, 1944, p. 9.

(1) « Tombeal » : *Œuvres de J. de Hemricourt*, II, p. 53, éd. DE BORMAN, PONCELET.

(2) Ces tertres peuvent avoir servi de poste d'observation, cf. J. VANNÉRUS, *Le limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique*, p. 103, n. 4.

Les autres déterminations indiquent l'emplacement du tumulus, le propriétaire du terrain ou quelque autre caractéristique ; la « tombe de la Cession », à Pousset [W 27], figurée à la limite de Bovenistier [W 53], évoque la proximité d'un *castellione, construction sans doute gallo-romaine (1). Contiguës, les deux « tombes du Soleil », à Ambresin [W 59], près de la ferme (isolée) du Soleil et de la chaussée romaine, peuvent simplement tirer leur nom d'un l. d. « au soleil », désignant un terrain exposé au sud ou rappelant une enseigne de cabaret ; les formes anciennes manquent pour étayer une autre explication.

La « tombe de l'Empereur » à Villers-le-Peuplier [W 46], aux confins de Moxhe [W 60], serait ainsi appelée d'après une maison toute proche, un cabaret isolé de Moxhe, portant encore l'enseigne : « A la couronne d'Empire. On y loge à pied et à cheval. 1752 » (2).

La « tombe Reinier » à Acosse [W 71] et la « tombe Mensart » (ou Messart), commune à Verlaine [H 10] et à St-Georges [W 68], portent sans doute le nom du propriétaire ; la « tombe Saint-Etienne » à Thisnes [W 44] pourrait avoir reçu une destination religieuse (3).

L'étude systématique des mentions cadastrales, maintenant aisément accessibles, est appelée à fournir nombre de précisions, surtout sur l'aire d'extension des toponymes et sur la densité de leur répartition, problèmes que les trop rares monographies locales ne permettaient pas de résoudre.

(1) *Ibid.*, p. 183, n° 110 (contigu à Bovenistier, il est donc différent du n° 109 à Lantremange W 9).

(2) W. LHEUREUX, *Histoire de Villers-le-Peuplier*, 1939, pp. 21 et 24.

(3) H. DEL VAUX, *Dictionn. géogr. de la prov. de Liège*, note que l'ancienne église Saint-Etienne, qui se trouvait en face du château, est tombée en ruine vers 1720.

(4) NOTE TARDIVE SUR *couture*. — En Hesbaye namuroise le toponyme est fréquent ; nous l'avons relevé dans l'arrondissement de Namur à Na 1, 6, 12, 18, 48, 59, 68, 69, 116, 132 ; cfr. l'étude de L. GENICOT, recensée dans ce *Bulletin*, t. 18 (1944), p. 450.